

faut reconnaître que pour que le bill vaille la peine d'être appliqué il faudrait y apporter quelques modifications.

Par exemple, si nous jetons un coup d'œil au budget de 1965-1966, la tranche qui était consacrée aux allocations familiales et aux allocations versées aux jeunes était de \$601,800,000, tandis que pour le budget de 1971-1972, la tranche pour les mêmes postes est de \$618,500,000.

Pour la même année, soit 1965-1966, on constate que le montant déboursé par le gouvernement canadien pour le service de la dette était de 1 milliard 172 millions et, pour le budget de cette année, ce poste dépassera deux milliards de dollars. Alors, sans crainte de se tromper, on peut affirmer que les familles canadiennes ont vraiment été négligées.

Étant aux prises avec des revenus insuffisants, les Canadiens s'endettent. Voici ce qu'on peut lire dans le journal *La Presse* du 9 mars 1971, et je cite:

L'endettement des Canadiens auprès des banques, des magasins et des compagnies de finance a augmenté de moins de 5 p. 100 au cours de l'année 1970 et cette hausse du crédit à la consommation n'est survenue que durant le dernier semestre de l'année.

... comparativement à 1969, alors que l'endettement avait connu une augmentation de 14 p. 100...

Les prêts personnels garantis des banques à charte, la plus importante catégorie d'emprunt, sont passés de \$4.1 milliards à \$4.6 milliards au cours de l'année...

Les prêts personnels non garantis... sont passés de 1 milliard à \$1.2 milliard, tandis que les prêts sur les polices d'assurances ont grimpé de \$660 millions à \$745 millions.

Le total du crédit à la consommation pour 1970 aurait donc été d'environ \$11.3 milliards.

Monsieur le président, dans le journal *La Presse* du 16 juin 1971, on peut lire ce qui suit:

28 P. 100 DU BUDGET FAMILIAL SERT AU REMBOURSEMENT DE DETTES

L'endettement est une plaie sociale vive au Québec. Il dépasse le budget total gouvernemental, soit \$4 milliards, et uniquement pour des biens de consommation, a déclaré M. Normand Caron, de la Fédération des associations d'économie familiale à l'assemblée annuelle de l'Association coopérative féminine du Québec.

«On n'a pas d'idée des désastres qu'il engendre tant sur le plan individuel que collectif,» a souligné M. Caron en affirmant que le pourcentage du budget familial affecté au remboursement de dettes avait passé de 8 p. 100 qu'il était en 1955 à 28 p. 100 en 1969.

Selon le conférencier, l'endettement place l'individu dans un état d'insécurité et de tension et est souvent une cause de désintégration de la famille par les conflits qu'il provoque entre mari et femme.

Monsieur le président, avec des revenus insuffisants, nous nous trouvons en face de produits invendus et qui se reflètent sur les mauvaises conditions de logement, la pauvreté d'habillement et une quantité d'autres services, y compris l'alimentation.

Dans le journal *La Presse* du mardi 11 novembre 1969, on pouvait lire que la consommation du lait était à la baisse dans le Québec, et cette situation s'est maintenue pendant que le gouvernement punissait les cultivateurs qui produisaient trop.

En effet, le vice-président du Conseil national de l'industrie laitière, M. Jules Lafontaine, à l'occasion d'un congrès tenu par l'Association des producteurs de lait industriel de la province de Québec, déclarait, et je cite:

Que la consommation de lait dans le Québec avait baissé de 100 livres par personne par année comparativement à il y a 20 ans.

En somme, d'une part, le gouvernement force les cultivateurs à réduire leur production et, d'autre part, on découvre que la consommation du lait est inférieure au

[M. Godin.]

minimum suggéré par le guide alimentaire publié par le gouvernement.

A mon sens, les autorités de certains ministères auraient avantage à se consulter plus souvent.

Il est évident que l'augmentation des allocations familiales est socialement souhaitable. Et parmi le 30 p. 100 des Canadiens qui vivent dans la pauvreté, il se trouve plusieurs milliers de familles, chargées d'enfants, qui, volontairement, par fierté, ont réussi à vivre sans recourir à l'assistance publique. Il est probable qu'un bon nombre de ces familles n'ont même pas le nécessaire, et très souvent disposent malheureusement d'un revenu familial inférieur à celui du voisin, qui vit d'allocations sociales.

L'augmentation des allocations familiales, à mon sens, vaudrait une précieuse assistance financière, si l'on en croit un bulletin publié par la Banque Canadienne-Imériale de Commerce sur les structures et le rendement de l'économie canadienne. On peut même affirmer que malgré l'augmentation des 150 millions prévue, les pères et mères de famille canadienne n'achèteront pas plus avec les 150 millions supplémentaires qu'ils n'achetaient en 1965.

En effet, ce tableau très révélateur indique qu'en se fondant sur la valeur d'un dollar en 1961, le pouvoir d'achat du dollar canadien, qui était de 93c. en 1965 avait diminué à 77c. en 1970.

L'indice des prix à la consommation étant fixé à 100 en 1961, le tableau indique que l'indice des prix à la consommation, qui était monté à 107 en 1965, a atteint 129 en 1970.

Cela signifie qu'en 1965, pour acheter un dollar de production, le billet d'un dollar canadien valait 93c., et que pour acheter un dollar de produits en 1970, le billet d'un dollar canadien ne valait que 77c.

Comme les chiffres que je viens de donner étaient tirés d'un tableau publié en 1970, je me permettrai de citer, encore une fois, un article du journal *La Presse* du 12 mai 1971, et intitulé «Le coût de la vie au Canada a subi une hausse de 33 p. 100 en dix ans.» On peut lire, et je cite:

Le coût de la vie pour la famille canadienne moyenne a augmenté de près de 33 p. 100 en 10 ans.

Le Bureau fédéral de la statistique rapporte que l'indice des prix de détail a grimpé de 0.7 p. 100 en avril, en raison, notamment, des hausses de prix dans le logement, l'habillement et l'alimentation.

Pour chaque somme de \$100 dépensée en 1961 pour des biens et services, le consommateur doit aujourd'hui déboursier \$132.20

• (2030)

Monsieur le président, ces chiffres prouvent que la valeur du dollar canadien est maintenant descendue à 75c. et que les 150 millions proposés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) sont complètement annulés par la hausse du coût de la vie et par la dévaluation du dollar.

Un autre aspect du bill présentement à l'étude, c'est qu'on se prépare à établir un régime sélectif, un régime qui pousse les citoyens à se guetter, à s'évaluer, un régime qui nous invite à faire des comparaisons. On compare celui qui est démuné avec celui qui a réussi à gagner quelque chose. Ce régime forcera également à comparer ceux qui ont atteint un certain niveau à ceux qui ont manqué leur coup. Le régime attirera également une certaine jalousie entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent.

Enfin, monsieur le président, par l'application de cette loi, le gouvernement se prépare tout simplement à plafonner ou à répartir la pauvreté. On veut simplement enlever à des familles qui n'en ont déjà pas assez.